

Conseil municipal : questions financières à l'ordre du jour



Conseil municipal : questions financières à l'ordre du jour

L'ordre du jour du conseil municipal du 17 février 2021 portait essentiellement sur les finances.

La conclusion du rapport sur **les orientations budgétaires** est la suivante : malgré l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la commune, le coût lié au COVID-19 a été maîtrisé grâce aux efforts de chacun. Certaines dépenses d'investissement n'ont pas pu être réalisées du fait de la pandémie, notamment les travaux de mise en conformité du club house du gymnase. Plus globalement, en 2020, des efforts de gestion ont permis de contraindre les dépenses de fonctionnement.

Le budget 2021 sera consacré à la réalisation de davantage de projets d'investissement.

A une question de M. BOURGUIGNON, Mme le Maire explique que la mairie aura bien recours à un emprunt pour financer des investissements tel que la rénovation énergétique, ajoutant que ce serait sans doute une erreur de gestion de ne pas le faire.

M. BOURGUIGNON demande si l'étude pour les lagunes est lancée. Mme le Maire établit que si une réflexion est bien en cours concernant le devenir des lagunes, en revanche le bureau d'étude n'a pas encore été trouvé. Le marché devrait être publié dans le prochain mois. Chacun s'accorde à dire qu'il est sans doute préférable de conserver le système de lagunage avec des aménagements si nécessaire.

Le 2ème point de la partie Finances était **le projet de couverture des terrains de tennis et de boule lyonnaise.**

L'association du Tennis Club Vicois connaît une expansion du nombre de ses adhérents. Afin de répondre à son souhait de couvrir un terrain de tennis, tout en favorisant les énergies renouvelables, la solution de couverture du terrain par des panneaux solaires a été retenue.

Dans le même temps, le Sport Boules Lyonnaises de Vic-Fezensac a fait connaître son souhait de voir couvrir leurs terrains extérieurs.

Par ce projet, la mairie de Vic-Fezensac, avec un partenaire, viendrait répondre aux besoins des deux associations tout en s'inscrivant dans une démarche durable avec la production d'énergie verte qu'engendreront les panneaux photovoltaïques

La commune envisage de solliciter une aide auprès de la Préfecture et de la Région Occitanie pour les travaux relatifs à la fourniture et à la pose du bardage du bâtiment.

3ème point : **le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux**

La mairie de Vic-Fezensac souhaite améliorer l'isolation thermique des bâtiments communaux que sont l'école élémentaire et l'îlot de l'Hôtel de ville afin de réaliser des économies d'énergie et d'améliorer le confort des usagers.

L'opération de rénovation énergétique des bâtiments communaux se découpe en deux phases : la première phase correspondant aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments de l'école élémentaire et la seconde phase correspondant aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments de l'Hôtel de ville, de la poste et du trésor public.

La commune envisage de solliciter une aide auprès de la Préfecture et de la Région Occitanie pour cette opération.

Subventions municipales : Cosaca, Vic Accueil.

Comme les années précédentes, des associations ont fait une demande de versement anticipé pour percevoir les aides sollicitées :

- Le Cosaca, pour un montant de 9 600 € afin de régler les différentes prestations sociales versées au personnel municipal en substitution aux obligations de l'employeur.

- Vic-Accueil, conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une durée de trois ans, la Commune s'engage au versement d'un acompte de 60 000 € au plus tard le 15 février de l'année.

Le versement de l'acompte et de la subvention est approuvé par le conseil municipal.

Petites villes de demain : convention d'adhésion

Lors du dernier conseil municipal du 10 décembre 2020, Mme le Maire informait de la candidature de la ville de Vic-Fezensac avec le soutien de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac au dispositif de l'État « Petites villes de demain » qui est un dispositif levier de redynamisation territoriale. Il s'inscrit dans la continuité du « Contrat Centre-Bourg » et de la candidature à l'Opération de Revitalisation des Territoires que la ville a déjà engagé.

La candidature de Vic-Fezensac a été retenue.

Un comité de pilotage va se mettre en place.

Contrat « Parcours emploi compétences »

Dans le cadre du dispositif présenté lors du dernier Conseil municipal, Mme le Maire propose d'ouvrir la possibilité supplémentaire d'un emploi « Parcours emploi compétences ».

Pour rappel, le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Il s'agit d'un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs groupements. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Depuis le 1er janvier 2021, il est financé à hauteur de 80 % pour 20 heures par l'État.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'agent polyvalent, aux services techniques à compter du 15 mars 2021 d'une durée initiale de 12 mois, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention pour 35 heures par semaine

Avenir de la cave viticole de Vic-Fezensac :

En réponse à une question du groupe minoritaire, la question de l'avenir de la cave de Vic-Fezensac est évoquée. Mme NETO dit avoir eu un entretien téléphonique avec le président de la filière viticole Vivadour, M. Serge TINTANE. Les mesures de réorganisation voulues pour la cave restent très floues, même si la transformation en site de stockage a été évoquée, et les inquiétudes demeurent quant au devenir du personnel. Mme NETO ajoute qu'elle a également demandé à M. TINTANE de remédier aux problèmes de pollution concernant l'écoulement d'eaux usées de la cave dans l'Osse. Après visite sur le terrain, il semble que cela résulte du défaut d'étanchéité de la première cuve de traitement des eaux usées. Les eaux usées s'infiltrent dans la mare à proximité et se déversent directement dans l'Osse.